



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2012

L'an deux mil douze
Le 11 janvier à 19h30
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC FORT MEDOC
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2012

ETAIENT PRESENTS :

D. FEDIEU, E. MEDINA, J. PIRON, JL NABET, V. GARDETTE, A. GUICHOUX, P. SEGOIN, A. BLANCHARD,
A. GAUTHIEZ, T. LARTIGUE, J.C. DEHRI, C. MERGALET, M.C. SEGUIN,

PROCURATIONS :

Monsieur Claude CASSEGRAIN qui a donné procuration à Monsieur Emile MEDINA
Madame Vanessa TENAILLE qui a donné procuration à Madame Véronique GARDETTE

ABSENTS :

Monsieur Fabien CAILLER

Secrétaire de séance : Emile MEDINA

Secrétaire adjointe : Mademoiselle Sandrine MORISSET

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ✓ 2012-001 DISTINCTION MAIRE HONORAIRE
- ✓ 2012-002 MISE A JOUR DE LA LISTE DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES DIVERSES COMMISSIONS DE LA C.D.C. MEDOC ESTUAIRE
- ✓ 2012-003 CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET
- ✓ 2012-005 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2011-067 DU 12 JUILLET 2011 PORTANT SUR LE QUOTIENT FAMILIAL
- ✓ 2012-006 ENCAISSEMENT REPAS DES AINES

2012-001 DISTINCTION MAIRE HONORAIRE

Monsieur le Maire rappelle devant l'assemblée le dévouement et les compétences dont a fait preuve Monsieur Jean-René FARRIEU au cours de ses 18 ans de mandat, et exprime le souhait que la distinction de Maire-honoraire lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré à **13 VOIX + 2 PROCURATIONS** (Monsieur Claude CASSEGRAIN à Monsieur Emile MEDINA, Madame Vanessa TENAILLE à Madame Véronique GARDETTE), les membres du Conseil Municipal **DONNENT LEUR ACCORD** pour attribuer la distinction de Maire-honoraire à Monsieur Jean-René FARRIEU.

2012-002 MISE A JOUR DE LA LISTE DES DELEGUES ET SUPPLEANTS DES DIVERSES COMMISSIONS DE LA C.D.C. MEDOC ESTUAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la liste des délégués et suppléants des différentes commissions de la Communauté de Communes suite aux diverses indications transmises par celle-ci.

La liste des délégués et suppléants est établie comme suit et Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette proposition.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Conseillers communautaires	- M. Dominique FEDIEU - M. Emile MEDINA - M. Jean-Luc NABET	- Mlle Marie-Christine SEGUIN
Schéma de Cohérence Territoriale	- M. Dominique FEDIEU - M. Alain GUICHOUX	- M. Emile MEDINA
Evaluation des charges	- M. Jean-Luc NABET - Mlle Marie-Christine SEGUIN	- M. Alain GUICHOUX
Sécurité	- M. Emile MEDINA - M. Alain BLANCHARD	- M. Dominique FEDIEU
Développement touristique/projets structurants	- Mme Annie GAUTHIER - M. Joël PIRON	- M. Dominique FEDIEU
Aménagement des sites naturels/valorisation	- M. Thierry LARTIGUE - M. Joël PIRON	- M. Alain BLANCHARD
Habitat/P.L.H.	- Mme Véronique GARDETTE - M. Dominique FEDIEU	- Mme Pierrette SEGOIN
Environnement	- M. Dominique FEDIEU - M. Alain BLANCHARD	- M. Thierry LARTIGUE
Gens du voyage	- Mme Véronique GARDETTE - Mme Pierrette SEGOIN	- M. Jean-Claude DEHRI
Voirie	- M. Emile MEDINA - M. Alain BLANCHARD	- M. Thierry LARTIGUE
Petite Enfance	- Mme Véronique GARDETTE - Mme Pierrette SEGOIN	- Mme Carole MERGALET
Communication/Information/NTIC	- M. Jean-Luc NABET - M. Alain GUICHOUX	- M. Dominique FEDIEU
Jeunesse	- Mme Véronique GARDETTE - M. Jean-Claude DEHRI	- M. Dominique FEDIEU
Finances	- Mlle Marie-Christine SEGUIN - M. Jean-Luc NABET	- M. Alain GUICHOUX
Développement économique	- M. Alain GUICHOUX - M. Jean-Luc NABET	- M. Dominique FEDIEU
Commission accessibilité	- M. Emile MEDINA	- Pierrette SEGOIN

Après en avoir délibéré à **13 VOIX + 2 PROCURATIONS** (Monsieur Claude CASSEGRAIN à Monsieur Emile MEDINA, Madame Vanessa TENAILLE à Madame Véronique GARDETTE), les membres du Conseil Municipal **DONNENT LEUR ACCORD** sur la constitution de la liste des délégués et suppléants des différentes commissions de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

2012-003 CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ouvrir un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 (modifié) portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (2) ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique territoriale ;

OUI le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à **13 VOIX + 2 PROCURATIONS** (Monsieur Claude CASSEGRAIN à Monsieur Emile MEDINA, Madame Vanessa TENAILLE à Madame Véronique GARDETTE), les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 35 Heures à compter du 1^{er} février 2012 ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

2012-005 MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2011-067 DU 12 JUILLET 2011 PORTANT SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2011-067 citée en objet :

Monsieur le Maire explique : Pour que la collectivité puisse continuer à bénéficier des aides financières de la C.A.F. dans le cadre du fonctionnement du périscolaire, il est nécessaire que le Conseil Municipal définisse un quotient familial qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. Le tarif mensuel du périscolaire sera donc en fonction des ressources mensuelles de la famille.

Monsieur le Maire propose les prix suivants :

- | | |
|----------------------|------|
| - QF1 de 0 à 600 | 14 € |
| - QF2 de 601 à 1000 | 15 € |
| - QF3 de 1001 à 1500 | 16 € |
| - QF4 plus de 1501 | 17 € |

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de compléter la délibération 2011-067 en date du 12 juillet 2011 comme suit :

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif d'accueil à la ½ journée pour l maximum de quatre ½ journées suivant le tableau ci-dessous :

- | | |
|-----------------------|--------|
| - QF1 de 0 à 600 | 0.80 € |
| - QF2 de 601 à 1000 | 0.85 € |
| - QF3 de 1001 à 1500 | 0.90 € |
| - QF4 de plus de 1501 | 0.95 € |

Après en avoir délibéré à **13 VOIX + 2 PROCURATIONS** (Monsieur Claude CASSEGRAIN à Monsieur Emile MEDINA, Madame Vanessa TENAILLE à Madame Véronique GARDETTE), les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT** à compter du 1^{er} janvier 2012 les nouveaux tarifs et quotients familiaux définis ci-dessus.

2011-006 ENCAISSEMENT REPAS DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise pour pouvoir encaisser les chèques versés à l'occasion du repas des aînés qui a eu lieu le 15 janvier 2012. Le montant total des chèques présentés est de **644 €**.

Après en avoir délibéré à **13 VOIX + 2 PROCURATIONS** (Monsieur Claude CASSEGRAIN à Monsieur Emile MEDINA, Madame Vanessa TENAILLE à Madame Véronique GARDETTE), les membres du Conseil Municipal **AUTORISENT** Monsieur le Maire à encaisser les règlements.

FIN DE SEANCE 20h35